



MODELE ECONOMIQUE CENTRE SUR L'HUMAIN

UNE APPROCHE GLOBALE D'UNE NOUVELLE MANIERE D'ENTREPRENDRE

LJD
LAW
JUSTICE and
DEVELOPMENT

Une initiative dans le cadre du Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement

Modèle d'entreprise centré sur l'homme: Approche holistique d'une nouvelle façon de faire des affaires

Chapitre premier: Modèle d'entreprise centré sur l'homme - Principes éthiques et moraux

Les principes des religions les plus suivies dans le monde

Appliqués à

Un modèle d'entreprise centré sur l'homme

Par

Pierre Viaud¹

La part de la population mondiale qui suit l'une des principales confessions est estimée à 75,05% ou 5 479 200 000 d'individus sur un total de 7,3 milliards. Les principes moraux et éthiques qui

¹ Ancien Professeur de science politique et de droit public avec 35 ans d'expérience internationale en gestion des affaires gouvernementales et de développement des affaires en tant que consultant exécutif ou cadre supérieur pour de grandes multinationales et des institutions gouvernementales. Il a servi pendant dix ans dans l'Administration française (Conseiller de l'ancien Premier ministre Pierre Messmer, Chef Adjoint de la Mission interministérielle pour l'enseignement et les études de défense - Secrétariat général de la Défense nationale (Premier ministre). Il a depuis conseillé 11 gouvernements et 2 Organisations internationales (UNIDIR et Banque africaine de développement) et géré des sociétés multinationales (PMI, SITA, SICPA). Auteur de 11 livres et 30 articles publiés dans diverses revues internationales. Il a été à trois reprises Lauréat de l'Institut de France, deux des cinq Académies (Prix D'Aumale 1985 et Prix Osiris 1993 pour son livre sur «Les religions et la guerre. Le judaïsme, le christianisme et l'islam»), et l'une de l'Académie des sciences morales et politiques (Prix Audiffred, 1994).

prédominant dans ces religions semblent très proches des principes communs laïcs adoptés par la communauté internationale au cours des cent dernières années dans le cadre des institutions internationales. Ce chevauchement doit être examiné.

Cet article propose que ces 5,5 milliards d'hommes, de femmes et d'enfants ont offert au monde une plate-forme commune de conduite morale et éthique. Les principes établis par chacune des principales religions mondiales peuvent, en partie, constituer la plate-forme commune convenue par consensus entre les nations.

Par ordre décroissant de nombre d'adeptes, les principales religions du monde sont: i) le christianisme avec 2,1 milliards d'adeptes; ii) l'islam, 1,5 milliard; iii) l'hindouisme, 900 millions; iv) Daoïsme dont le confucianisme, 550 millions; v) Bouddhisme, 376 millions; vi) Sikhisme, 23 millions; vii) le judaïsme, 14,5 millions; viii) Bahá'í, 7,4 millions; ix) Jainisme, 4,3 millions; x) Shinto, 4 millions.

Les règles théologiques développées au sein de ces différentes religions doivent donc être examinées. La première section détaille les règles sur la corruption et l'extorsion. La deuxième section traitera des concepts liés à l'honnêteté dans la conduite des affaires. Un consensus parmi les religions les plus suivies dans le monde émerge et montre que ces concepts sont communs aux 14 principales fois.

1. Principes théologiques comparatifs relatifs à la corruption et à l'extorsion.

Premièrement, la corruption est universellement condamnée. La notion de corruption dans le judaïsme, dans le christianisme et dans l'islam découle de celle de la mort et de la décomposition du corps humain. Les religions hindoues et juives tirent leur condamnation de la corruption de l'attente de l'honnêteté demandée par leur foi. Le taoïsme, le confucianisme, le bouddhisme, le sikhisme, le shintoïste et les Bahá'í interdisent directement la corruption.

Les pratiques de corruption et d'extorsion sont universellement condamnées par les principales religions mondiales, qui interdisent expressément cette pratique à leurs croyants. Le confucianisme exhorte le noble à corriger ces pratiques *a posteriori* chez ceux qui n'ont pas compris cet impératif moral. Toutes les autres religions condamnent ces pratiques *a priori*.

Le concept de corruption tel qu'il est compris aujourd'hui est différent du concept développé dans le **judaïsme**, où il s'agit de la dissolution organique du corps de l'homme. Le terme commun hébraïque est le verbe **תָּשַׁח**, H8845, 'gâcher', 'ruiner' (Genèse 6:17). Le substantif est formé à partir de ce terme et sa forme participative apparaît également, ce qui signifie la dissolution et la décadence de la mort (Rois 23:13; Ps 16:10, et al.).² Cette religion interdit également l'extorsion: «quand ils péchent de cette façon et se rendent compte de leur culpabilité, ils doivent retourner ce qu'ils ont volé ou pris par extorsion, ou ce qui leur a été confié, ou la propriété perdue qu'ils ont trouvée» (Lévitique 6: 4). Le Psaume 62:10 insiste: "*Ne faites pas confiance à l'extorsion ou ne mettez de l'espoir dans les biens volés; Bien que vos richesses augmentent, ne mettez pas votre cœur sur elles.* » Le Livre des Proverbes 28:16 déclare que les dirigeants ne devraient pas pratiquer l'extorsion: « *Un dirigeant tyrannique pratique l'extorsion, mais celui qui hait un gain mal acquis jouira d'un long règne.* ». La corruption et l'extorsion sont étroitement associées à plusieurs endroits dans les Écritures (Isaïe 33:15; Ézéchiel 22:12, Amos 5: 11-12). L'homme juste rejette à la fois la corruption et l'extorsion comme moyen de gain (Isaïe

² 'Corruption' in *Encyclopedia of The Bible*. <https://www.biblegateway.com/resources/encyclopedia-of-the-bible/Corruption>

33:15). Ezekiël 22:12 et Amos 5:12 point à la corruption et à l'extorsion comme le même type de péché. Les deux privent les gens de la justice. Les deux sont incompatibles avec le caractère de Dieu et la façon dont le peuple de Dieu doit se conduire.

Dans le **christianisme**, comme dans l'Ancien Testament, le Nouveau Testament souligne le concept de dissolution et de désintégration naturelle, physiologique et de la notion de responsabilité morale et spirituelle due à la chute et à la présence du péché.³

Le Nouveau Testament affirme la censure de l'Ancien Testament relative au pot-de-vin. Cela ajoute à la condamnation de l'Ancien Testament des prêteurs en fournissant des cas précis qui condamnent les donateurs, les soumissionnaires et l'offre d'un pot-de-vin. Cela illustre comment les pots-de-vin peuvent augmenter de petits et grands pots de vin. Il enregistre la résistance de Paul à la tentative d'extorsion de Félix ou à la sollicitation d'un pot-de-vin transactionnel. Il montre également que Jean Baptiste dit aux soldats peu payés de ne pas utiliser leur poste pour pratiquer l'extorsion.⁴

Le **catholicisme romain** interdit également la corruption. Il insiste sur l'aspect moral de la corruption, en développant davantage les prescriptions des textes sacrés⁵. L'**orthodoxie** fonde sa perspective théologique plus fermement sur le huitième commandement de l'Ancien Testament, qui interdit le vol. Le Catéchisme de l'Église orthodoxe, catholique et orientale - également connu sous le nom de Catéchisme de Saint-Philaret (Drozdov)⁶ de Moscou - prêche qu'un péché existe: *«lorsque les hommes reçoivent un pot-de-vin de ceux qui sont sous leur autorité ou juridiction et qui par appât du gain promeuvent les indignes, acquittent les coupables ou oppriment les innocents.»*

La **réforme** a également abordé cette question: *«Dans son commentaire sur le Psaume 15: 5, où David traite d'une vie juste, Calvin condamne en termes clairs toute forme d'usure et de corruption: «Il n'y a pas de pires espèces d'usure qu'une manière injuste de faire des bonnes affaires, où l'équité est négligée des deux côtés. Rappelons-nous donc que toutes les bonnes affaires dans lesquelles un parti s'efforce de gagner de façon injustifiée par la perte de l'autre partie, quel que soit le nom qui leur est donné, sont ici condamnées ...»*⁷

La doctrine **anglicane** (également appelée doctrine épiscopale dans certains pays) est le corps des enseignements chrétiens utilisés pour guider les pratiques religieuses et morales des anglicans. Les Dix Articles ont d'abord été publiés en 1536 par Thomas Cranmer. C'étaient les premières lignes directrices de l'Église d'Angleterre alors qu'elle devenait indépendante de Rome. En résumé, les dix articles ont affirmé l'autorité contraignante de la Bible, les trois croyances œcuméniques et les quatre premiers conseils œcuméniques. Le communiqué publié par les Primats de la Communion anglicane le 15 janvier 2016 - *«Marcher ensemble au service de Dieu dans le monde»* - réaffirme sa position contre *«le mal profond de la corruption»*.⁸

³ 'Corruption' in *Encyclopedia of The Bible*.. <https://www.biblegateway.com/resources/encyclopedia-of-the-bible/Corruption>

⁴ Richard L Langston. *Bribery and the Bible*. Singapore: Campus Crusade Asia Limited, 1991. ISBN 981-00-2646-3

⁵ Kevin Knight. *Catholic Encyclopedia*, Volume XIII New York : Robert Appleton Company, 2006. Nihil Obstat. 1910. <http://catholicism.academic.ru/2140/Bribery>

⁶ http://www.pravoslavieto.com/docs/eng/Orthodox_Catechism_of_Philaret.htm

⁷ J.M. Vorster. 'Calvin and Human Rights' in *The Ecumenical Review* 51, issue 2 April 1999, 209. This article examines the history of John Calvin to determine his political beliefs and practices concerning human rights. Topics include Calvin's political influences, his beliefs on civil authority and civic duty, and the theological-ethical origins of his principles of human rights. Full Text: ©1999 World Council of Churches. <http://vftonline.org/xmaspiracy/5/Romans13/temp/infotrac/8.htm>

⁸ <http://www.primates2016.org/articles/2016/01/15/communiqué-primates/>

Dans l'**islam**, le Coran interdit explicitement la corruption – incluant les pots-de-vin, pour favoriser la prospérité des gens. De nombreux versets soulignent et confirment ce principe. La sourate (chapitre) Al-Baqarah, verset 188, se lit: *“Et ne mangez pas votre propriété entre vous pour les vanités, et ne l'utilisez pas comme appât pour les juges, dans l'intention de manger injustement et sciemment un peu de la propriété d'autrui.”*

Ce verset émet une injonction contre les actes illégaux, car il interdit aux dirigeants, aux juges, aux décideurs et aux parties à un conflit de faciliter l'appropriation injustifiée des biens d'autrui ou de biens publics en obtenant une décision favorable en échange de pots-de-vin. Il appelle un tel comportement «*Batib*» (faux ou tromperie) et «*Ithm*» (criminel, pécheresse, inapproprié).

En conséquence, la sourate Al-Mi'idaha, verset 42, déclare: *«Ils aiment écouter le mensonge, dévorer tout ce qui est interdit»*. Ce verset se réfère à certains juifs qui ont commis l'acte interdit (*Haram*) et «*dévorent la propriétés*» à travers corruption.

La Sunnah confirme cette interdiction par une sanction générale qui censure les donateurs et les receveurs de pots de vin. Dans le système criminel islamique, il existe différentes formes de corruption. Chaque forme a ses propres règles et principes de contrôle. Selon certaines doctrines, toutes ces formes relèvent de l'une des quatre catégories: la corruption des juges et des gouverneurs; la corruption de médiateurs et d'intercesseurs; la corruption d'Etat des autres; Et d'autres pots-de-vin destinés à lever l'injustice et l'injustice.

L'extorsion tombe sous le coup des règles de *Ta'azir*. Par exemple, Al-Mawardi définit *Ta'azir* comme: *« le châtement infligé en cas d'infractions pour lesquelles la loi ['Sbarie'a'] n'a pas promulgué de pénalités écrites. Les règles qui s'y rapportent diffèrent selon ceux qui l'infligent et selon ceux à qui elles sont infligées.»*⁹

Les thèmes éminents dans les croyances **hindoues** comprennent les quatre *Puruṣārthas*, les buts ou les objectifs de la vie humaine, à savoir *Dharma* (éthique / fonctions), *Artha* (prospérité / travail), *Kama* (désirs / passions) et *Moksha* (libération / liberté); *Karma* (action, intention et conséquences), *Samsara* (cycle de renaissance) et les différents *Yogas* (chemins ou pratiques pour atteindre *Moksha*). L'hindouisme prescrit les devoirs éternels, tels que l'honnêteté, s'abstenir de blesser les êtres vivants (*Ahimsa*), la patience, l'abstention, la retenue et la compassion, entre autres¹⁰.

Les principales écritures comprennent les Vedas et Upanishads, la Bhagavad Gita et les Agamas.

Le Veda SB 1.17.27 déclare que: *« Tel est l'avenir du monde à l'âge de Kali, lorsque l'irrégiosité prévaut le plus, en l'absence d'un roi approprié pour freiner les tendances irréligieuses, éduquer systématiquement les gens dans l'enseignement de Śrīmad-Bhāgavatam, lequel allégera l'atmosphère brumeuse de la corruption, de la corruption, du chantage, etc. »* Selon les prescriptions védiques, une telle atmosphère est générée lorsque les rois ou les administrateurs, qui sont des représentants du Seigneur et s'occupent de la gestion de la volonté du Seigneur, arrivent au pouvoir sans connaissance ni responsabilité *“en ne vivant que comme des animaux et pour leurs seuls intérêts personnels. Le résultat est que toute l'atmosphère est surchargée d'anarchie et d'éléments vicieux. Le népotisme, la corruption, la tricherie, l'agression et, par conséquent, la famine, l'épidémie, la guerre et d'autres caractéristiques perturbatrices deviennent prédominants dans la société humaine. Et les dévots du Seigneur ou des fidèles sont persécutés par tous les moyens. Tous ces symptômes indiquent le temps d'une incarnation du Seigneur pour rétablir les principes de la religion et vaincre les mauvais administrateurs. Ceci est également confirmé dans la Bhagavad-gītā”*.¹¹

⁹ Mohamed A Arafa. 'Corruption and Bribery in Islamic Law: Are Islamic Ideals Being Met in Practice?'. 22.

¹⁰ <https://en.wikipedia.org/wiki/Hinduism>

¹¹ Veda SB 1.10.25.

La corruption est strictement condamnée dans le Veda SB 4.2.35, qui stipule que: «*La corruption est illégale; On ne soudoit pas un serviteur du gouvernement, mais cela ne signifie pas qu'on ne lui montre pas de respect*» L'Écriture védique s'attaque à la notion de corruption dans le système judiciaire lorsque les dirigeants trahissent la population: “*Le système judiciaire est destiné à assurer l'exécution de la justice, mais les faux témoins et la corruption le rendent difficile. Avec de l'argent, presque tout le monde peut obtenir un jugement favorable devant les tribunaux. Si le système de justice est corrompu, la vie devient extrêmement gênante. Le gouvernement est censé offrir la protection des citoyens, comme le font les parents pour leurs enfants*”.¹²

Le **taoïsme** est à côté du **confucianisme** l'un des deux grands systèmes religieux et philosophiques de Chine¹³. La culture chinoise les associe aussi au **bouddhisme**. Ces croyances partagent la conviction fondamentale que l'univers est la manifestation d'un principe moral, et que toute existence a la mission d'enseigner à l'humanité une leçon morale. Ces croyances ne conçoivent cependant pas le monde comme la création d'un dieu personnel qui supervise et dirige son cours. L'épine dorsale de l'égoïsme taoïste est *Wu Wei*. Ce terme est généralement interprété comme une «non-action» ou une «non-manipulation», alors que la «non-assertion» donne souvent un sens plus correct de l'original. *Wu Wei* ne signifie pas rester inactif et ne rien faire. Cela signifie ne pas interférer dans les affaires des autres.

La théorie de Lao-Tze sur l'administration des affaires d'Etat était une application directe et non modifiée de son *Wu Wei* et pourrait s'apparenter à une politique de laissez-faire: “*Donnez au peuple autant de liberté qu'ils veulent; Qu'ils ne soient pas encombrés de formalités artificielles et de règlements excessifs; Laissez-les tranquilles autant que possible; Si nécessaire, les priver de toute la méchanceté, de la ruse, de la prudence qu'ils ont acquises depuis l'initiation des artifices, et les conduire à un état d'innocence primitive et d'inégalité absolue*”.¹⁴

Cependant, il existe des obligations morales pour les fidèles. Ils sont inclus dans le *T'ai Shang Kan Ying P'ien*, un texte de la Dynastie Sung décrivant le rapport des bonnes et des mauvaises actions d'un individu et l'allongement ou le raccourcissement approprié de sa vie. Les pénalités varient de 100 jours pour une infraction mineure à 12 ans pour un mal grave. Trois cents bonnes actions feront l'immortalité sur terre, capable de guérir et d'aider les autres, et 1 300 bonnes actions, une immortalité céleste. Les infractions punissables comprennent la désobéissance, la contradiction des aînés ou supérieurs, la vanité, la corruption, la fraude, le vol, le mensonge, l'adultère et le meurtre d'animaux. En dépit de sa nature banale, ou en raison de sa nature banale, le *T'ai Shang Kan Ying P'ien* est peut-être le livre religieux le plus influent parmi les Chinois à ce jour, qu'il s'agisse de la Chine continentale ou maritime ou de la grande diaspora d'outre-mer.

Normalement, le confucianisme est compris comme une tradition selon laquelle il faut rester engagé dans la société. Le confucianisme est cependant réticent à employer des lois. Dans une société où les rites sont considérés comme plus importants que les lois elles-mêmes, si aucun autre pouvoir ne force les agents du gouvernement à prendre en compte l'intérêt commun, la corruption et le népotisme se poseront. Même si certains moyens de contrôler et de réduire la corruption et le népotisme ont été utilisés avec succès en Chine, l'une des principales critiques du confucianisme est qu'il offre peu de recours. Il y a également un débat actuel en Chine pour déterminer si le

¹² Ibidem.Vedabase, Veda SC 14: Trahi par les dirigeants.

¹³ Chad Hansen. 'Daoism' in *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2014 Edition), Edward N. Zalta (ed.) <http://plato.stanford.edu/archives/fall2014/entries/daoism/>

¹⁴ D. Teitaro Suzuki. 'A Brief History of Early Chinese Philosophy. Part II Ethics and Confucianism' in *The Monist*, 18, No. 2, April, 1908. 242-285. Published by: Oxford University Press.

confucianisme a été ou non une source de corruption dans la société chinoise en raison de son style de laisser-faire.¹⁵

L'accès direct aux Analectes de Confucius¹⁶ éclaircit cet aspect, car il est fréquent que l'exégèse se perde alors que l'accès direct aux textes sacrés offre un accès plus étroit à la vérité. Dans *Wei zheng* [2: 1], le Maître a déclaré: "*Si vous gouvernez avec le pouvoir de votre vertu, vous serez comme l'Etoile du Nord. Elle reste à sa place alors que toutes les autres étoiles se positionnent autour d'elle.* » A nouveau dans *Wei zheng* [2: 3], le Maître a déclaré: « *Si vous gouvernez les gens de manière légaliste et si vous les contrôlez par la punition, ils éviteront le crime, mais n'auront aucun sentiment personnel de honte. Si vous les gouvernez par la vertu et les contrôlez avec convenance, ils gagneront leur propre sentiment de honte et se corrigeront ainsi.*”

La vertu est cardinale dans l'enseignement du gouvernant confucéen, mais elle maintient que les non-nobles doivent se corriger en fondant leur comportement sur l'éthique du noble. De cette façon, le principe taoïste du *Wu Wei* ou non-assertion s'harmonise avec les obligations morales liées à l'évitement de la fraude et de la corruption pour révéler une éthique sophistiquée qui favorise l'interdiction de ces pratiques dans les grands systèmes religieux et philosophiques de la Chine. L'un est *a priori* tandis que l'autre est *a posteriori*.

Le **bouddhisme** donne le plus haut statut à la moralité dans le *Dhamma*. Dans d'autres religions, le lieu de la morale est donné à Dieu ou à un autre pouvoir surnaturel. Comme il n'y a pas de place pour Dieu dans le Dhamma, les prières bouddhistes, les pèlerinages, les rituels, les cérémonies ou les sacrifices n'ont aucune signification. Le bouddhisme aspire à libérer les êtres humains de la douleur et de la souffrance. Ce but ne peut être atteint que si les êtres humains détruisent tous les états de besoin égoïstes. Le plus souvent, l'esprit de l'être humain manifeste son activité dans le *trishna* ou le fait d'être saisi de désir. *Trishna* encourage l'homme à faire de mauvaises actions qui finissent par devenir responsables de sa chute. Le bouddhisme repose sur le principe de cause à effet. Tout le monde est responsable de son état heureux ou misérable en raison de ses bonnes ou mauvaises actions. Les mauvaises actions conduisent l'homme à un état misérable, alors que les bonnes actions le rendent finalement heureux. Bouddha prescrit cinq *cilas* (préceptes moraux) pour les *upasakas* (adeptes) qui se révéleront bénéfiques pour eux afin de vivre une vie pacifique et harmonieuse dans la société.

Le second précepte moral stipule: «*Je m'engage à observer le précepte de m'abstenir de prendre des choses non données.* »¹⁷ Dhammika Sutta explique largement ce précepte par les mots suivants: «*Un disciple connaissant le Dharma devrait s'abstenir de voler quoi que ce soit à n'importe quel endroit, ne devrait pas faire en sorte que quelqu'un vole quelque chose, ne doit pas consentir aux actes de ceux qui volent quoi que ce soit, devrait éviter tout type de vol.* » Le vol (*narasu*) comporte deux types: i) le vol direct et ii) le vol indirect. Le vol direct consiste à voler silencieusement ou furtivement, en contrebande, en arrachant, en extorsion et en mentant. Le vol indirect est encore étroitement associé à l'acte de vol. Il comprend agir en tant que complice d'un acte de vol et d'accepter la corruption. Le bouddhisme interdit le vol sous toutes ses formes, quel que soit le nom euphémique par lequel il est connu.¹⁸

¹⁵ Tangjia Wang. 'Is Confucianism a Source of Corruption in Chinese Society? A New Round of Debate in Mainland China', in *Dao* 13, issue 1, March 2014. 111-121.

¹⁶ *The Analects of Confucius* 論語, translated by A. Charles Muller.
<http://www.acmuller.net/con-dao/analects.html>

¹⁷ Sunil Ramteke. 'Adinnadana Veramani Sikkha-Padam Samadiyami' in *Five Moral Precepts in Buddhism and their importance in Layman's life*. Santaji Mahavidyalaya, Wardha Road, Nagpur.

¹⁸ Ibidem.

Le **sikhisme** suit une approche à deux volets: d'une part, il guide la pratique de la discipline et une approche positive dans tous les domaines de la vie et, d'autre part, mentionne explicitement divers aspects de la conduite et des pratiques commerciales. Il encourage l'entreprise, la participation de la main-d'œuvre et le progrès économique. L'un des trois piliers du sikhisme est la valeur d'un travail acharné et d'un gain honnête, et un second est de partager avec d'autres le fruit d'un tel travail. Les exigences de l'honnêteté conduisent les obligations morales dans le sikhisme en matière de corruption, de dessous de table et d'extorsion:

*«L'éthique est plus importante que d'autres choses. Tricher, mentir, pratiquer le marché noir, profiter, donner des dessous de table ne sont pas approuvés par le Père de l'Univers - Dieu. Le mécontentement de Dieu ne peut pas apporter la paix et le bonheur dans nos cœurs, même si ces actions contraires à l'éthique peuvent apporter plus d'argent et donner une satisfaction temporaire. Les richesses ainsi collectées augmentent notre ego, qui est la véritable cause de tous les problèmes chez les êtres humains. Il agit comme une épine au fond de notre cœur qui ne peut produire que des inconforts et des douleurs et constitue le plus grand obstacle sur le chemin de Dieu. Priver quelqu'un de sa part ou de son salaire, il est fortement désapprouvé dans les Écritures sikhs.»*¹⁹

Bahá'ís déclare dans les *Tablettes de Bahá'u'lláh*: «Le Grand Être dit: dans ce jour glorieux, tout ce qui vous purgera de la corruption et vous mènera vers la paix et le calme, c'est bien le chemin droit.»²⁰ Il déclare de même dans *L'ordre mondial De Bahá'u'lláh et les perfides parmi leurs compatriotes*: «Laissez-les façonner leur vie et réglez leur conduite, de telle façon qu'aucune accusation de non-divulgaration, de fraude, de corruption ou d'intimidation ne puisse être portée contre eux.»²¹

Dans *La promulgation de la paix universelle*, Bahá'u'lláh enseigne que la civilisation matérielle est incomplète, insuffisante et que la civilisation divine doit être établie. La civilisation matérielle concerne le monde de la matière ou des corps, mais la civilisation divine est le domaine de l'éthique et des moralités. Jusqu'à ce que le degré moral des nations ne soit avancé et que les vertus humaines atteignent un niveau élevé, le bonheur pour l'humanité est impossible. C'est dans ce même ouvrage qu'il prohibe les pratiques de l'extorsion: «*Abdu'l-Bahá a expliqué que* «*parmi les Bahá'ís, il n'y a pas de pratiques extorsives, mercenaires et injustes*».»^{22 23}

Le code éthique du **jainisme** prescrit deux *Dharmas* ou des règles de conduite. Un pour ceux qui souhaitent devenir ascétique, et un autre pour les *śrāvaka* (les ménages). Cinq vœux fondamentaux sont prescrits pour les deux catégories. Ces vœux sont partiellement observés par les *śrāvakas* et sont appelés *anuvratas* (petits vœux).

L'éthique du jainisme ordonne au gouverneur certains vœux orientés économiquement: la vérité, l'absence de vol, la non-possession - pour ne citer que quelques-uns. Le vœu de vérité exige que l'homme s'abstienne de la duplicité dans ses affaires et les mène avec honnêteté. L'obligation de ne pas voler ne souffre pas d'exception - toutes les déceptions (*maya*) sont interdites, y compris les gains malhonnêtes par la contrebande, la corruption et toute sorte de pratique financière

¹⁹ Asa ki Vaar Mahla Pehla, S.G.G.S. In 'Business Ethics in Sikh Tradition', August 15, 2008; last edited: September 14, 2015. 473.

<http://www.sikhphilosophy.net/threads/business-ethics-in-sikh-tradition-by-kuldeep-singh.22688/>

²⁰ Bahá'u'lláh/11. *Lawḥ-i-Maqṣúd* (Tablet of Maqṣúd)

²¹ Shoghi Effendi. *The Divine Polity*.

²² 'Abdu'l-Bahá/113. Hotel Sacramento.

²³ J. E. Esslemont, 'The Ethics of Wealth' in *Bahá'u'lláh and the New Era*.

déconseillée (*adattadana*). De cette façon, la véracité et l'honnêteté sont des conditions préalables à la pratique du vœu de l'*aparigraha* (non-attachement).²⁴

«Parce que le **shintoïsme** n'est pas une religion révélée, il n'est pas lié à l'enseignement du fondateur ni à une révélation divine. Les idées fondamentales du shintoïsme consistent en des croyances reflétées dans les textes classiques (*Kojiki*, *Nihon Shoki* et autres), ainsi que les points de vue éthiques développés au cours de la longue histoire de *Shinto*»²⁵ Leur développement a également été fortement influencé par le bouddhisme et le confucianisme. La corruption (*kegare*) est signifiée dans le Shinto comme un état pollué et maléfique, ce qui est le concept inverse de la pureté: «Depuis l'ancienneté, les transgressions (*tsumi*) ont été comprises comme le résultat du comportement humain, mais le *kegare* est considéré comme un phénomène qui se produit naturellement. On pensait que lorsque cette corruption a adhéré à l'individu, elle a également causé des calamités à la société», révèle la très sérieuse Encyclopédie du Shintoïsme.²⁶

Le jésuite Joseph Pittau, sj, ayant une expérience considérable de la civilisation japonaise et de ses influences shinto et confucéennes, a noté que: «L'orientation confucéenne apparaît très clairement dans la Constitution des dix-sept-articles de *Shotoku Taishi*, promulguée en 604. Les bureaucrates doivent respecter la sincérité qui est la mère de la justice (article IX). Ils ne devraient pas accepter les pots-de-vin (article V)».²⁷

2. Des principes théologiques comparatifs favorisant l'honnêteté à l'éthique commerciale contemporaine.

Les textes sacrés des religions qui représentent les trois quarts de la population mondiale ne traitent pas bien sûr des formes contemporaines d'affaires. La théologie contemporaine de chacune de ces grandes religions a développé des ensembles de conclusions qui examinent les problèmes éthiques qui surviennent dans un environnement commercial.

L'éthique **juive** des affaires est fondée sur la Bible hébraïque ou Torah, en particulier le Pentateuque. Le Talmud, qui est la compilation de la loi orale juive, explique et expose la Bible hébraïque et se compose des Mishna et Gemara²⁸. La tradition talmudique (*Shabbat 31a*) stipule que dans le jugement qui aura lieu dans le monde suivant, la première question posée sera : «Avez-vous été honnête en affaires?» Hershey Friedman énumère les principes théologiques suivants qui découlent de ces textes sacrés: prendre soin de l'environnement, des pauvres, ne pas discriminer l'étranger, payer les salaires et les loyers à temps de même que les avantages sociaux des employés, maintenir des prix honnêtes et stables, éviter les actes et pratiques trompeurs, pratiquer l'honnêteté dans les négociations, les poids et les mesures, comme au moment d'une vente, être au-dessus de tout soupçon. Friedman a continué à explorer ces principes en 2011²⁹ et les a réunis en valeurs fondamentales essentielles pour les individus et les organisations. La première valeur fondamentale

²⁴ <http://www.jainworld.com/jainbooks/Books/Jainism.htm>. See also: Dr. Alka Jain, 'Relevance of Business Ethics of Jain Philosophy in Modern Corporate World', in *International Journal of Science and Research (IJSR)* ISSN (Online): 2319-7064 Index Copernicus Value (2013): 6.14 | Impact Factor (2014): 5.611. <https://www.ijsr.net/archive/v5i2/NOV161022.pdf>

²⁵ *Encyclopedia of Shinto*. <http://k-amc.kokugakuin.ac.jp>

²⁶ *Encyclopedia of Shinto*. Ibidem. 'Kegare'.

²⁷ Joseph Pittau, s.j. 'Ethical Values and the Japanese Economy – Towards Reducing Unemployment' in *Pontifical Academy of Social Sciences*, Acta 5. Vatican City: 1999 www.pass.va/content/dam/scienze-sociali/pdf/acta5/acta5-pittau.pdf

²⁸ Hershey H. Friedman, Professor of Business and Marketing Brooklyn College of the City University of New York. 'Biblical Foundations of Business Ethics' in *Journal of Markets & Morality* 3, no. 1, spring 2000. 43-57 Copyright © 2000 Center for Economic Personalism.

²⁹ Hershey H. Friedman. 'Essential Core Values for Individuals and Organizations, as Derived from the Torah'. 2011.

est la compassion pour les autres, en particulier les faibles et ceux à qui personne ne vient en aide. Il en découle le principe de ne pas maltraiter, railler ou opprimer l'étranger. L'autre principe concerne la veuve et l'orphelin, qui sont vulnérables dans la plupart des sociétés. La Torah menace sérieusement quiconque a la témérité de nuire à une veuve ou à un orphelin. Dans les temps bibliques, les grandes fermes étaient l'équivalent des grandes entreprises, et plusieurs lois de la Torah décrivent ce que les agriculteurs doivent faire pour aider les pauvres. D'autres personnes vulnérables sont également comprises, comme le travailleur ou le débiteur. Les autres valeurs fondamentales sont les préoccupations pour la dignité humaine, pour l'intégrité, pour la justice et pour l'industrialisme.

Autre penseur de l'éthique juive des affaires, Ronald Green en 1997 a résumé six des principes directeurs les plus importants de l'éthique juive professionnelle. Ces principes sont: (1) la légitimité de l'activité commerciale et du profit; (2) l'origine divine de la richesse (et donc les limites et les obligations de la propriété humaine); (3) la position prépondérante dans la prise de décision donnée à la protection et à la préservation (sainteté) de la vie humaine; (4) la protection des consommateurs contre les dommages commerciaux; (5) éviter les fraudes et les fausses déclarations dans les opérations de vente; et (6) l'obligation morale d'aller au-delà de la lettre de la loi³⁰.

L'éthique **catholique romaine** des affaires est englobée dans le Compendium de la doctrine sociale de l'Église³¹. Monseigneur Salvatore Cordileone, évêque du diocèse d'Oakland, aux États-Unis, les a résumés en principes directeurs³²: *«La première valeur fondamentale de l'enseignement social catholique est la dignité, inhérente de la personne humaine, ainsi que ses principes corollaires de la nature spirituelle, transcendante de la personne humaine et de la sacralité de la vie humaine. La deuxième valeur fondamentale, la nature sociale de la personne humaine, nous conduit à un certain nombre de principes également essentiels à notre considération. Tout d'abord, une conséquence logique de cette compréhension de la personne humaine est que le bien de chaque individu est nécessairement lié au bien commun, qui à son tour ne peut être défini qu'en référence à la personne humaine. Cela nous amène à la prochaine valeur fondamentale, celle de la solidarité, que le pape Jean-Paul II, dans son Encyclique Sollicitudo Rei Socialis appelle la «réponse corrélative» à ce phénomène d'interdépendance, une réponse qui est une attitude morale et sociale prenant la forme de la vertu de solidarité (n° 38). Il doit y avoir donc un équilibre entre le bien individuel et le bien commun, car les deux sont interdépendants. Cela nous amène à l'une des directives les plus constantes et caractéristiques de la doctrine sociale de l'Église, à commencer par cette première grande Encyclique, Rerum Novarum: le principe de subsidiarité. Cela peut être défini comme le principe selon lequel «toutes les sociétés d'un ordre supérieur doivent adopter des attitudes d'aide» (subsidium).»*

En ce qui concerne l'éthique commerciale de l'**orthodoxie**, le 7ème Conseil mondial du peuple russe a adopté un Code des principes et règles morales en matière d'activité économique, un forum public présidé par le Patriarche Alexis II et son clergé, les politiciens, les dirigeants d'organisations publiques, représentants de la communauté scientifique et du monde des arts, qui a eu lieu en décembre 2002 à Moscou.³³ Le document traite de nombreux aspects de la vie économique et

³⁰ Ronald M. Green. 'Guiding Principles of Jewish Business Ethics' in *Business Ethics Quarterly* 7, no. 2, 'Western Religious Approaches to Business Ethics'. March 1997. 21-30. Cambridge University Press.

³¹ Pontifical Council for Justice and Peace. *Compendium of the social doctrine of the Church*. http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rcpc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_en.html

³² 'A Reflection on Business Ethics in the Light of Catholic Social Teaching, with Special Reference to Pope Benedict XVI's Latest Encyclical, Caritas in Veritate'. Talk delivered by the Most Rev. Salvatore Cordileone to Catholics@Work September 8, 2009. <https://catholicbusinessjournal.biz/p/211>

³³ 'Russian Orthodox Church and Economic Ethics at the Turn of the Millennium'. Archpriest Vsevolod Chaplin. Posted: 28 June, 2005. Copyright © 2001-2016 OrthodoxyToday.org. All rights reserved. <http://www.orthodoxytoday.org/articles5/ChaplinEconomicEthics.php>

sociale. Il vise à établir un ordre économique afin d'aider à «réaliser de manière harmonieuse à la fois les aspirations spirituelles et les intérêts matériels de l'individu et de la sociétés» (Code, I).

Sa vision de la richesse est conforme à la perception orthodoxe traditionnelle de la richesse comme quelque chose de spirituellement dangereux mais justifié seulement si une personne utilise sa propriété pour servir les autres. Le document traite séparément de la culture des relations d'affaires, de la fidélité à la parole donnée et des obligations assumées. Le Code indique (III): *“La fraude commerciale et la fraude aux services entraînent la perte de confiance et souvent la faillite. La muflerie, la paresse, la négligence, le désordre d'un travailleur qui s'occupe d'un client - tout cela l'oppose et endommage l'entreprise. La participation morale à l'activité économique s'exprime, entre autres, dans la politesse et la propriété, la maîtrise de soi dans des situations critiques, le respect de l'opinion des autres, même si elle est considérée comme fausse. Il n'était pas accidentel que la devise principale des marchands russes soit la suivante: «Le bénéfice est avant tout, mais l'honneur est au-dessus du profit». La juste réputation de l'entreprise est son actif à long terme. Il faut beaucoup de temps pour la construire, mais il est facile de la perdre.”*

Les différentes sections du Code traitent de la nécessité de donner au travailleur un temps de repos et de développement intellectuel, spirituel et physique, ainsi qu'une opportunité de changer la sphère et les formes de travail. Il est également consacré à l'aide sociale accordée aux travailleurs et aux handicapés. Il est indiqué dans cette section que *«l'État, la société et les entreprises devraient être ensemble concernés par une vie digne pour les travailleurs, en particulier ceux qui ne peuvent pas gagner leur vie. L'activité économique est un type de travail socialement responsable”* (Code, III). La section VI stipule que *«le travail ne devrait pas tuer ou paralyser une personne»*. Le point en question n'est pas seulement des conditions de travail sécuritaires, mais aussi le problème du crime: *«Les entreprises doivent rejeter les méthodes illégales de commerce avec l'emploi de la force ou la menace de la force. Un désir de succès par tous les moyens et le mépris de la vie et de la santé des autres est un crime et un vice»* (Code, VI).

Il condamne le détournement de biens appartenant à ses partenaires commerciaux, la privation de leur part de revenu négociée, la répartition inéquitable des fruits du travail entre partenaires et travailleurs, la dépréciation des salaires et des remboursements, le défaut de paiement des taxes, la dissimulation des revenus, le retrait illégal des capitaux vers d'autres pays, ainsi que la pollution qui prive non seulement le présent, mais aussi les générations futures.

L'éthique commerciale de la **réforme**³⁴ s'est développée depuis la publication de la célèbre réflexion de Max Weber “l'éthique Protestante et l'Esprit du Capitalisme”, qui suggère que l'éthique protestante inspirée du calvinisme est la source du capitalisme moderne. Les situations commerciales sont nombreuses et les théologiens réformés ont établi un cadre pour plusieurs situations fondamentales dans la pratique des affaires, à savoir la richesse et le profit, les ressources humaines, la production et la publicité. En 2010, James Pilant³⁵ résume les principes de l'Église méthodiste unie en matière d'éthique commerciale, adoptée dans son premier credo social en 1908. Les principes généraux développés couvrent *“l'égalité des droits et la justice complète pour tous les hommes dans toutes les stations de la vie; le droit de tous les hommes à l'occasion de l'auto-entretien; le droit des travailleurs à une certaine protection contre les difficultés résultant souvent des crises rapides des mutations industrielles; le principe de la conciliation et de l'arbitrage dans les dissensions industrielles; pour la protection du travailleur contre les machines dangereuses, les maladies professionnelles, les blessures et la mortalité; pour l'abolition du travail des enfants; pour une telle réglementation des conditions de travail des femmes qui doit préserver la santé physique et morale de la communauté; pour la réduction progressive et raisonnable des heures de travail au point le plus bas possible et pour*

³⁴ Brian E. Ruffner. 'A theology of business: A reformed perspective on the basis and application of Christian ethics in business'. Pittsburgh: University of Pittsburgh Press, 2004.

³⁵ James Pilant. 'Protestant Business Ethics'. August 24, 2010. Via southwerk.
<https://southwerk.com/2010/08/24/protestant-business-ethics/>

ce degré de loisir pour tous qui est une condition de la plus haute vie humaine; pour une sortie d'emploi un jour sur sept; pour un salaire minimum dans chaque industrie et pour le salaire le plus élevé que chaque industrie peut se permettre; pour la division la plus équitable des produits de l'industrie qui peuvent finalement être conçus; pour une disposition appropriée relative à la vieillesse des travailleurs et aux personnes incapables à la suite de blessure; pour la réduction de la pauvreté.”

Les principes généraux de l'éthique **anglicane** des affaires³⁶ ont été mis à jour en 2009 par le 104^e archevêque de Canterbury, qui a rappelé que les qualités de courage, la prévoyance intelligente et généreuse, la conscience autocritique et le souci d'un bien-être universel équilibré font partie du vocabulaire de l'éthique européenne depuis plus de deux mille ans: *“Dans le monde chrétien, bien sûr, ils ont été complétés par les vertus de la foi, de l'espérance et de l'amour, et fondés sur eux, qui, dans leur pleine signification, sont liés à Dieu. Mais il a toujours été reconnu que les quatre piliers de la vertu humaine ordinaire n'étaient pas une question de révélation spéciale, mais les matières premières pour toute société coopérative et juste. Sans courage et bon sens, la capacité de mettre vos propres désirs en perspective et le souci que tous devraient partager dans ce qui est reconnu comme bon et vivant, il n'y a pas de monde stable, pas de domicile à vivre - pas de maison à garder.”*

Dans l'**islam**, une bonne éthique est une condition préalable à la réalisation d'une économie durable et de ses objectifs sociaux. Le Dr Jamal Badawi³⁷ du Conseil du Fiqh de l'Amérique du Nord résume l'éthique commerciale islamique et présente quatre principes majeurs.

Le premier principe est *Tawheed*, qui signifie le caractère unique, l'unicité et l'incomparabilité d'Allah à l'une de ses créatures. *«Il soutient la souveraineté exclusive d'Allah comme le véritable propriétaire de l'univers et ses droits complets pour déterminer comment sa « propriété » devrait être utilisée»*. Le deuxième principe est que le Coran a précisé que toutes les choses sur terre sont subordonnées à l'usage de l'humanité, mais pas à son abus. Le troisième concerne l'éthique islamique dans la production où le travail est le culte, c'est-à-dire dans le cadre de l'accomplissement de son rôle de fiduciaire d'Allah sur terre. *«Le Coran affirme également le droit à une récompense proportionnelle à l'effort [7: 170; 3: 136; 99: 7 et 46:19].*

Le quatrième principe concerne le bien-être: *«Alors que la loi islamique reconnaît le droit des faibles, des jeunes et des pauvres à un minimum de vie décente, elle décourage les abus des systèmes de protection sociale ou le fait d'exploiter la gentillesse d'autrui quand la personne est capable de chercher du travail et de gagner sa vie”*. Le cinquième principe porte sur les restrictions dans le processus de production, l'interdiction des services ou des biens nuisibles et illégaux comme les boissons alcoolisées, les intoxicants, la prostitution ou le jeu.

Le sixième principe traite de l'éthique dans le domaine de la distribution avec neuf sous-principes: i) Interdiction de négociation d'articles «illégaux»; ii) s'abstenir de cacher tout défaut connu dans un objet offert à la vente; iii) l'honnêteté dans toutes les transactions est une exigence éthique, y compris la réalisation de tous les contrats et engagements; iv) abstention de l'exploitation de l'ignorance ou des besoins désespérés des autres en leur donnant moins qu'un prix ou qu'un salaire raisonnable; v) permettre le maximum d'informations possibles sur les prix du bien à diffuser afin de permettre au vendeur d'obtenir le prix le plus juste pour ses produits; vi) prohibition de la vente

³⁶ Keynote Address from Rowan Williams, 104th Archbishop of Canterbury 'Human Well-Being and Economic Decision-Making' – Monday 16 November 2009 – At TUC Economics Conference, Congress House, London. © Rowan Williams 2009.

<http://rowanwilliams.archbishopofcanterbury.org/articles.php/767/human-well-being-and-economic-decision-making>

³⁷ Dr. Jamal Badawi. 'Islamic Business Ethics'. The Fiqh Council Of North America. 2016.

<http://www.fiqhcouncil.org/node/17>

d'un article qui n'est pas disponible et dont la livraison est douteuse; vii) restriction du monopole injuste; viii) obligation de pratiquer une concurrence éthique.

L'**hindouisme** et ses écritures sur le yoga comporte vingt lignes directrices éthiques appelées *yamas* et *niyamas*, «restrictions et observances». Ces «faire et ne pas faire» se trouvent dans les Vedas, datant de 6 000 à 8 000 ans, le plus ancien corps d'écriture de l'humanité et dans d'autres textes saints exposant le chemin du yoga³⁸. La seconde de ces contraintes (*Yama*) - *Satya* ou Vérité - prêche contre le mensonge et la trahison.

“Adhérer à la vérité, s'abstenir de mentir et de trahir des promesses. Ne parlez que de ce qui est vrai, gentil, utile et nécessaire. Sachant que la tromperie crée de la distance, ne gardez pas de secrets pour votre famille ou vos proches. Soyez loyaux, précis et francs dans les discussions, soyez étranger à la tromperie. Admettez vos échecs. Ne vous engagez pas dans la calomnie ou les rumeurs. Ne pas porter de faux témoignage contre un autre.”

Le troisième *Yama* - *Asteya* ou Ne pas voler - traite de ne pas voler ni de convoiter ou de contracter des dettes.

“Confirmer la vertu de ne pas voler, de ne pas convoiter, ou de ne pas rembourser ses dettes. Contrôlez vos désirs et vivez selon vos moyens. Ne pas utiliser de ressources empruntées à des fins non convenues ou de tarder à les rendre. Ne jouez pas ne pratiquer la fraude. Ne renoncez pas aux promesses. N'utilisez pas les noms, les mots, les ressources ou les droits des autres sans autorisation et reconnaissance.”

Le huitième *Yama* - *Arjaya* ou l'honnêteté - traite de la droiture, de renoncer à la tromperie et aux actes répréhensibles.

“Agissez honorablement même dans les moments difficiles. Respectez les lois de votre pays et de votre ville. Payez vos taxes. Soyez franc dans les affaires. Faites une bonne journée de travail. Ne proposez pas ou n'acceptez pas de pots de vin. Ne trichez pas, ne trompez pas ou ne contournez pas pour atteindre une fin. Soyez franc avec vous-même. Faites face et acceptez vos fautes sans en accuser les autres.”

Dans l'éthique du **daoïsme**³⁹, un dirigeant sage aurait des attributs de faiblesse, de douceur, de simplicité, de force tacite, de transmission du savoir, de polyvalence et d'adaptabilité. Les bons dirigeants s'engageraient selon le principe du *Wu Wei* dans la pensée et l'action, en adoptant et en se conformant à Dao, en plus de se comporter de manière constante, non dominatrice et non interférente, entre autres: *“Les valeurs de la simplicité, de la douceur, de la réceptivité, de la frugalité et de l'adoption peuvent servir de contrepoids à l'obsession actuelle d'une croissance insoutenable, d'une concurrence nuisible, d'une consommation inutile et d'un matérialisme insensé, ainsi que de bonnes contraintes relatives à la cupidité, l'extravagance et les excès des entreprises, ou encore d'autres formes de malversation d'entreprise et de corruption.”*

L'éthique **bouddhiste** des affaires⁴⁰ repose essentiellement sur le principe bouddhiste de non-exploitation, qui est clairement lié au deuxième des cinq préceptes qui constituent la base de la vie éthique de tous les adeptes. Le deuxième principe n'est pas de voler. Troisièmement, aucun préjudice ne devrait advenir ni aux autres ni à nous-mêmes dans le travail que nous faisons. Une

³⁸ The Ten Yamas – Restraints or Proper Conduct in Hinduism. The ten yamas, or the controls and restraints every ideal Hindu should follow – as interpreted by Satguru Sivaya Subramuniyaswami. Reproduced with permission from Himalayan Academy Publications. http://hinduism.about.com/od/basics/ss/ten_yamas.htm#step2 and <http://www.himalayanacademy.com/>

³⁹ Po-Keung Ip. 'Daoism and Business Ethics'. Po-Keung Ip PhD, National Central University, Taoyuan City. 'Daoism and Business Ethics'. January 2013. Handbook of the philosophical foundations of business ethics, Chapter : 47, Publisher : Springer, Editors : Christoph Luetge, pp.935-954.

⁴⁰ <http://www.buddhanet.net/e-learning/budethics.htm>. See also 'Buddhism and business relationships'. © The Clear Vision Trust. 16-20 Turner Street. Manchester, M4 1DZ. United Kingdom. <http://www.clear-vision.org/Schools/Students/Ages-17-18/human-rights/business-relationships.aspx>

liste des professions qui sont interdites pour ceux qui suivent le chemin spirituel comprend toute activité commerciale qui implique le commerce des êtres vivants, qu'il s'agisse d'êtres humains ou d'animaux. L'esclavage est et a toujours été condamné et interdit dans les pays bouddhistes. Une autre interdiction bouddhiste ancienne a été mise sur le commerce des poisons utilisés pour ôter la vie, ce qui pourrait inclure l'héroïne et la cocaïne, voire le tabac. La troisième interdiction était contre la fabrication ou le commerce d'armes.

Dans la section du discours consacrée à la relation employeur-employé et enregistrée dans *Sigalaka Sutta*⁴¹, le Bouddha énumère cinq devoirs de l'employeur vis-à-vis de l'employé et cinq tâches de l'employé envers l'employeur. Ensemble, cela correspond à un guide général sur les relations entre travail et capital, et à un code commercial d'éthique économique pour les bouddhistes.

“De cette façon, la direction du Nord est protégée et rendue paisible et sécurisée. De cinq façons, les travailleurs et les serviteurs doivent être respectés par un employeur: en répartissant le travail selon l'aptitude, en fournissant des salaires et des aliments, en s'occupant des malades, en partageant des friandises spéciales et en leur accordant un congé raisonnable. Et les travailleurs et les serviteurs si respectés rendent avec compassion de cinq façons: être prêt à commencer tôt et à finir en retard lorsque cela est nécessaire, en prenant seulement ce qui est donné, en travaillant bien et en promouvant une bonne réputation.”

Prenant d'abord en compte les devoirs de l'employeur, le Bouddha dit que l'employeur doit donner au salarié un travail conforme à sa force corporelle et mentale - c'est-à-dire qu'il travaille sans blessure. Deuxièmement, le Bouddha a déclaré que l'employeur devrait donner à l'employé suffisamment de nourriture et de salaire. L'employé est invité par le Bouddha à travailler aussi fidèlement que possible, et l'employeur est tenu de répondre aux besoins de l'employé. Troisièmement, le Bouddha dit que l'employeur devrait fournir à l'employé un traitement médical et un soutien après la retraite. Quatrièmement, le Bouddha dit que l'employeur devrait partager avec l'employé tout profit supplémentaire qu'il réalise. Cinquièmement et enfin, il incombe à l'employeur, selon le Bouddha, d'accorder les congés spéciaux et les congés spéciaux⁴².

L'employé a également certaines fonctions. La première d'entre elles est qu'il doit être ponctuel. Deuxièmement, l'employé devrait terminer ses travaux après l'employeur. Troisièmement, l'employé devrait être sincère et digne de confiance. Le quatrième point est que l'employé doit s'acquitter de ses tâches à la satisfaction de l'employeur. Cinquièmement, l'employé doit se féliciter de son employeur.

Le **sikhisme** a été fondé par Guru Nanak qui a prêché l'égalité humaine, l'unité de Dieu et l'élimination des barrières entre les castes riches et pauvres, hautes et basses, hommes et femmes. Les hommes d'affaires sikhs sont tenus de veiller à ce que leur éthique commerciale ne soit pas en conflit avec le système de valeurs de leur religion. La "vérité" vient en premier dans une longue liste d'éthique commerciale à suivre. *«Le principe de la vie devrait être de garder le Nom de Dieu toujours dans votre cœur tout en accomplissant honnêtement les devoirs de votre profession.»*⁴³ Les employés devraient faire leur travail sincèrement avec un objectif de servir l'humanité et non pour gagner de l'argent pour devenir riches et ensuite revendiquer la supériorité sur les autres. Un employeur a le devoir

⁴¹ Sigalovada Sutta. 'The Buddha's Advice to Sigalaka' (DN 31), translated from the Pali by John Kelly, Sue Sawyer, and Victoria Yareham. Access to Insight (Legacy Edition), 30 November 2013, <http://www.accesstoinsight.org/tipitaka/dn/dn.31.0.ksw0.html>

⁴² 'Buddhism and business relationships'. © The Clear Vision Trust. 16-20 Turner Street. Manchester, M4 1DZ. United Kingdom

⁴³ Salok Kabeer jee, S.G.G.S. Page: 1375. In BUSINESS ETHICS IN SIKH TRADITION Kuldeep Singh, Ex Chairperson, World Sikh Council – America Region & Director, Ohio Clinical Reference Laboratories, Toledo, Ohio. <http://www.sikhbusiness.net>

de traiter tous les employés de façon égale et équitable sans profiter de la faiblesse de quelqu'un et d'accepter de payer le salaire minimum des employés tel que décidé par les gouvernements, afin d'éviter une concurrence déloyale entre les nécessiteux. L'âge et / ou la discrimination fondée sur le genre est contre les principes fondamentaux du Sikhisme. «*La tromperie, le mensonge, le marché noir, le profiteur, la corruption ne sont pas approuvés par le Père de l'Univers - Dieu*»⁴⁴.

En bref, le sikhisme encourage l'entreprise, la participation de la main-d'œuvre et le progrès économique. L'un des trois piliers de la religion sikh est de travailler dur et de gagner une vie honnête tandis que l'autre est de partager avec d'autres le fruit d'un tel travail. Comme l'accent est mis sur la vie familiale, le sikhisme encourage la participation aux activités économiques et sociales. «*Comme la religion sikh ne fait pas de discrimination entre les castes, le genre ou la religion, elle encourage une forte participation au travail. Le rôle de la médecine, de la charité et du bien-être social est considéré comme primordial dans le système de valeurs sikhs. Enfin, pour un sikh, la vie humaine en elle-même est une entreprise, chaque souffle étant une période d'affaires. La plus haute priorité de la vie étant la Vérité*»⁴⁵.

L'éthique religieuse **bahá'í**⁴⁶ concernant la richesse enseigne que les richesses à juste titre acquises et utilisées comme telles sont honorables et louables. Les services rendus devraient être récompensés de manière adéquate. Bahá'u'lláh dit dans la Tablette de Tarazát: «*Le peuple de Baha ne doit refuser à personne de payer la récompense due et doit respecter les possesseurs de talents ... Il faut parler avec justice et reconnaître la valeur des avantages*». En ce qui concerne les intérêts sur l'argent, Bahá'u'lláh écrit dans la tablette d'Ishráqát comme suit: «*Il est permis, légitime et pur de demander des intérêts sur l'argent ... mais cette question doit être menée avec modération et justice. Nous exhortons les amis de Dieu à agir avec justesse et justice, et de telle sorte que la miséricorde de ses bien-aimés et leur compassion se manifestent les uns envers les autres. ...*»

Dans le livre d'Aqdas, Bahá'u'lláh interdit l'esclavage. Il prêche aussi la collaboration entre le capital et le travail: «*Il ne sera pas possible, à l'avenir, que les hommes amassent de grandes fortunes par les travaux des autres. Les riches diviseront volontiers. C'est grâce à une consultation et à une coopération amicales, par simple coparticipation et partage des bénéfices, que les intérêts du capital et du travail seront mieux distribués. Parmi les bahá'ís, il n'y a pas de pratiques d'extortion, de mercenaires et d'injustes, pas de revendications rebelles, pas de révoltes révolutionnaires contre les gouvernements existants.*»

L'éthique **jain** impose à celui qui dirige une maison certains vœux qui sont orientés économiquement: la vérité, le fait de ne pas voler, la non-possession, pour n'en citer qu'une poignée. Le vœu de vérité exige que l'homme s'abstienne de la duplicité dans ses affaires et mène ses affaires dans le sens de l'honnêteté. Le fait de ne pas voler ne permet pas de fausses occasions. Toutes les déceptions (*maya*) sont interdites, y compris les gains malhonnêtes par la contrebande, la corruption et toute sorte de pratique financière déloyale (*adattadana*). De cette façon, la vérité et l'honnêteté sont des conditions préalables à la pratique du vœu de non-attachement (*Aparigraha*)⁴⁷.

⁴⁴ Asa ki Vaar Mahla Pehla, S.G.G.S. Page 473. In BUSINESS ETHICS IN SIKH TRADITION Kuldeep Singh, Ex Chairperson, World Sikh Council – America Region & Director, Ohio Clinical Reference Laboratories, Toledo, Ohio <http://www.sikhbusiness.net>. See also Admin Singh. BUSINESS ETHICS IN SIKH TRADITION - Aug 15, 2008 Last edited: Sep 14, 2015.

⁴⁵ Charan Singh. *Ethics and Business: Evidence from Sikh Religion*, working paper 439 Bangalore: Indian Institute of Management, 2013.

⁴⁶ J. E. Esslemont. 'The Ethics of Wealth' in *Bahá'u'lláh and the New Era. An introduction to Baha'i Faith*. New Delhi: Baha'i Publishing Trust. 1937. Reprinted 1980.

⁴⁷ <http://www.jainworld.com/jainbooks/Books/Jainism.htm>

La théorie Jain de l'éthique des affaires fait principalement partie de la quête de la droiture dans les entreprises⁴⁸. La vérité dans le jainisme est observée à trois niveaux: par la réflexion; par le discours et par les actions. Dans l'éthique des affaires, l'implication de la vérité se rapporte à ne pas faire de fausses déclarations ou de faux documents. Le fait de ne pas voler est une deuxième norme. Dans ce vœu, l'homme d'affaires ne vole rien, ne fait pas voler quelque chose, ne supporte pas un acte de vol.

La philosophie jain insiste sur la transparence et l'honnêteté dans toutes les transactions commerciales. Le vœu de non-possession (*Parigrahparimaan*) dans l'éthique commerciale du Jainisme est considéré comme un besoin minimum de la société, car, lorsqu'il est rempli, il n'y aura pas de place pour la faim et la pauvreté dans l'économie.

Ethique commerciale du **shintoïsme**⁴⁹. Comme indiqué précédemment, dans le mélange du confucianisme avec la foi japonaise, le shintoïsme apparaît très clairement dans la Constitution des dix-sept-articles de *Shotoku Taishi*, promulguée en 604. Dans l'article premier, la Constitution stipule que la société japonaise doit être fondée sur le principe fondamental de 10 ou harmonie.

“L'harmonie doit être honorée et la discorde à éviter. Cependant, tout le monde a ses interprétations personnelles et ses préjugés, et certains sont légers. Il y a donc ceux qui désobéissent à leurs seigneurs et leurs pères et qui se disputent avec leurs voisins. Lorsque la concorde et l'union sont maintenues entre ceux ci-dessus et ci-dessous, et les règles d'harmonie maintenues dans la discussion des affaires, la raison droite prévaudra par elle-même et tout peut être accompli”.

Personne n'est autorisé à former des sous-groupes d'opposition au sein de la communauté. Les affaires devraient être discutées dans un esprit de calme jusqu'à ce qu'une décision raisonnable - la plus souhaitable du point de vue de l'ensemble de la communauté - soit atteinte. La Constitution de *Shokotu Taishi* impose un ensemble de principes qui sont toujours valables aujourd'hui et forment l'épine dorsale de l'économie japonaise, basée sur la fidélité à vie des employés aux entreprises, l'adhésion stricte à un mode de vie familial mixte supérieur, des processus décisionnels démocratiques et promotion basée sur la durée du service.

“La bonne personne devrait être nommée au bon emploi (art. VII). Ils devraient arriver au bureau le plus tôt possible et être prêts à travailler des heures supplémentaires (article VIII). Ils devraient être guidés par le principe selon lequel le travail sera récompensé (article XI). Les gens devraient être servis sans délai (article XIII). Ils ne devraient pas se sentir jaloux du succès d'un collègue (article XIV). Enfin, pendant la saison agricole occupée, d'autres charges ne devraient pas être imposées aux agriculteurs (article XVI).”

La contribution spéciale du shintoïsme est ce que nous pourrions appeler le «sens du vitalisme» dans l'éthique du travail japonais et le comportement économique. Le shinto signifie la primauté, la noblesse, la beauté et l'émerveillement de la vie.

*

⁴⁸ Dr. Alka Jain, 'Relevance of Business Ethics of Jain Philosophy in Modern Corporate World' Dr. Alka Jain. 'Relevance of Business Ethics of Jain Philosophy in Modern Corporate World'. International Journal of Science and Research (IJSR) ISSN (Online): 2319-7064 Index Copernicus Value (2013): 6.14 | Impact Factor (2014): 5.611. <https://www.ijsr.net/archive/v5i2/NOV161022.pdf>

⁴⁹ Joseph Pittau, s.j. 'Ethical Values and the Japanese Economy – Towards Reducing Unemployment'.

En conclusion, nous avons constaté que la corruption et l'extorsion étaient unanimement condamnées par les 14 principales religions du monde. L'éthique des affaires qui dérive de leurs textes sacrés met en évidence une série de onze thèmes communs.

Les préalables les plus universels des 14 fois sont l'honnêteté, la confiance et la justice. Le deuxième thème le plus souvent partagé est l'interdépendance entre les individus, la société et Dieu. Le troisième prend soin des pauvres, tandis que le quatrième concerne la protection de la dignité humaine. Le cinquième est la légitimité des entreprises et du profit qui sert les intérêts de la société. Le sixième est l'obligation claire d'éviter la fraude. Le septième impose une obligation pour les paiements en temps opportun. Les huit imposent des prix stables et honnêtes.

En outre, le judaïsme, l'islam, le sikhisme et les baha'is mettent en évidence l'ordination divine de la richesse. Le judaïsme, le catholicisme, le taoïsme et le shintoïsme imposent à leurs croyants la nécessité de s'occuper de l'environnement. En dernier lieu, et non le moindre, le judaïsme, le catholicisme et le sikhisme prêchent contre la discrimination à l'étranger ou sur la base du genre.

*